COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 3 janvier 2018

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, VINCI a signé le 2 janvier 2018 une convention d'achat d'actions avec un prestataire de service d'investissement.

Aux termes de cette convention, le prestataire de service d'investissement vendra à VINCI, au plus tard à l'échéance du 27 mars 2018, une certaine quantité d'actions VINCI, dans la limite de 200 millions d'euros, à un prix moyen par action déterminé sur la base des cours de marché constatés pendant toute la durée de la convention, avec une décote garantie. Ce prix ne pourra pas excéder le prix fixé par l'assemblée générale mixte de VINCI.

A propos de VINCI
VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 183 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.
www.vinci.com

Ce communiqué de presse est un document d'information officiel du groupe VINCI.

CONTACT PRESSE
Service de presse VINCI
Tel. : +33 (0)1 47 16 31 82
media.relations@vinci.com